

Le Canada a également joué un rôle de premier plan vis-à-vis la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États. Comme la communauté internationale n'a pu empêcher le génocide au Rwanda, la Commission, sous l'impulsion du Canada, a examiné la question des responsabilités internationales face à l'imminence d'une catastrophe humanitaire. Dans son rapport, intitulé *La responsabilité de protéger*, la Commission propose des principes sur lesquels la communauté internationale pourra se guider pour réagir rapidement lorsque des populations sont mal protégées par leur gouvernement. Bien qu'une intervention puisse être nécessaire en dernier recours, ce devoir de protéger a aussi pour corollaire la prévention des conflits et la reconstruction des sociétés ravagées par la guerre. Puisque les conflits locaux ont souvent des effets déstabilisateurs au niveau régional et international, ces principes s'inscrivent dans le cadre de considérations plus larges concernant la sécurité.

Questions à discuter

4. Quelles devraient être nos priorités lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité des Canadiens? Le Canada doit-il accorder plus d'importance aux opérations de combat? Ou à des activités comme la collecte et l'analyse du renseignement? Devrions-nous nous concentrer sur des mesures de sécurité de portée générale, comme celles visant à contrer la dégradation de l'environnement et la propagation des maladies infectieuses? Quel rôle particulier devrions-nous jouer dans la promotion de la sécurité internationale?
5. Comment les forces armées canadiennes peuvent-elles le mieux contribuer à la réalisation de nos objectifs en matière de politique étrangère? En se concentrant sur la défense nationale et continentale? En participant aux missions de combat dans le cadre de coalitions internationales? En contribuant aux missions de paix? Ou en s'acquittant de toutes ces tâches à la fois?
6. Le Canada devrait-il déployer plus d'efforts pour remédier aux conditions qui provoquent les conflits et l'insécurité au-delà de nos frontières? Si oui, où doit-il le faire?